



## SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Madame Jennifer SALLES-BARBOSA  
Vice Présidente du CCAS de Nice  
Adjointe au Maire, déléguée à la Solidarité

Objet : Courrier concernant les annonces du CSFPT du 1<sup>er</sup> juillet 2020

Madame la Vice Présidente du CCAS de Nice,

Le 31 janvier dernier est paru le décret n°2020-66 attribuant aux aides soignants de la Fonction Publique hospitalière, en exercice dans les structures accueillant les personnes âgées, une prime « Grand Âge », en reconnaissance de leur engagement et de leurs compétences.

Un arrêté, paru le même jour, fixait cette prime à 118 euros brut mensuel.

La rémunération des personnels concernés devait être améliorée dès le mois de janvier dernier.

Cependant, les agents territoriaux, nombreux à exercer des fonctions similaires dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, étaient écartés du bénéfice de la prime.

Une telle décision constituait, pour notre organisation syndicale de la Fonction Publique Territoriale, une différence de traitement injustifiée.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2020, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale a examiné un projet de décret qui permettra aux employeurs territoriaux d'attribuer, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020, une prime aux auxiliaires de soins, titulaires et contractuels, exerçant des fonctions d'aide-soignant ou d'aide psychologique dans les EHPAD, ou toute autre structure spécialisée dans la prise en charge des personnes âgées (PJ : Communiqué de presse du CSFPT du 1<sup>er</sup> juillet 2020).

Le montant de cette prime sera aligné sur celui que perçoivent les agents hospitaliers concernés ( 118 euros brut).

Pour les agents exerçant leur activité dans plusieurs établissements ou structures, la prime sera calculée au prorata du temps accompli dans chacun de ces lieux.

Cependant, rien n'oblige les employeurs publics locaux à instaurer la prime, puisque le choix vous reviendra, via une délibération.

Pourtant, il serait inconcevable que cette prime ne soit pas présentée et votée très rapidement au sein de notre collectivité du CCAS de la ville de Nice.

Les agents de nos 4 EHPAD, des 3 SPASAD, mais également du Centre d'Accueil de Jour Alzheimer, ont prouvé leur professionnalisme et l'importance du service public pendant la période de crise sanitaire du COVID-19.

Le personnel soignant et non soignant œuvre, chaque jour, au bien-être des personnes âgées afin de leur garantir une prise en charge digne du XXIème siècle, dans tous les services de santé publique.

Pour notre syndicat, alors que la crise sanitaire ne fait que mettre en exergue les besoins urgents de financement et de moyens humains dans les services publics, ce professionnalisme, dont ils/elles font preuve en tout temps, appelle, pour nous, à une vraie reconnaissance de leurs qualifications et de leur travail.

C'est pour cela que la CGT exige et continuera d'exiger la revalorisation de leurs rémunérations, la suppression des inégalités salariales femmes/hommes et la fin du gel du point d'indice.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir présenter, au prochain Comité Technique, mais également au prochain Conseil d'Administration du CCAS, le dossier concernant le versement de la prime Grand Âge.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, veuillez agréer, Madame La Vice Présidente du CCAS de Nice, nos salutations distinguées.

**P/o le syndicat CGT**  
**Le coordinateur CCAS**  
**Andrew RENAULT**

